

COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CRUZIÈRES

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 27 Mars 2019

Membres en exercice : 09
Présents : 08
Votants : 09

L'an deux mille dix-neuf, et le 27 Mars à 18h30, le conseil municipal de la commune de Saint André de Cruzières dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Manuel GARRIDO, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 22/03/2019

Date d'affichage : 22/03/2019

Présents : Jean-Manuel GARRIDO, Jean-Claude ESPERANDIEU, Robert DUMAS, Joël LAHACHE, François ESCHBACH, Evelyne PEREZ, Bénédicte THOULOZE, Didier CHALOIN.

Absent excusé : Gérard DELROT donne procuration à François ESCHBACH.

Secrétaire de séance : Joël LAHACHE est désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 27 Février 2019 au voix 5 Pour- 2 Abstentions (Robert DUMAS, Bénédicte THOULOZE).

ORDRE DU JOUR

- 1- Vote des 3 taxes
- 2- Vote du Budget Principal 2019
- 3- Vote du Budget Annexe Lotissement Le Clos du Baron 2019
- 4- Abandon vente immeuble ancienne Mairie
- 5- Révision loyer Licence IV du Bar
- 6- Vente terrain de 44 m² parcelle B n°986 à Monsieur Maniez Gérard
- 7- Modification concessions Cimetière au carré B

1- Vote des 3 taxes

Considérant le produit fiscal attendu nécessaire à l'équilibre du budget, Monsieur le maire propose de maintenir pour 2019 les taux au même niveau que ceux de 2018.

Taxe d'habitation..... 22,87 %

Taxe foncière sur le bâti.....16,25 %

Taxe foncière sur le non bâti.....74,27 %

Vote Pour à l'unanimité.

2- Vote du Budget Principal 2019

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le contenu du Budget en détaillant les orientations principales en fonctionnement et en investissement.

	DEPENSES	RECETTE
FONCTIONNEMENT	450 720,88 €	450 720,88 €
INVESTISSEMENT	438 911,47 € (+ 540 131,05 € de RAR)	771 867,11 € (+ 207 175,41 € de RAR)
TOTAL Investissement	979 042,52 €	979 042,52 €
TOTAL	1 429 763,40 €	1 429 763,40 €

RAR = Reste à Réaliser de l'exercice 2018

Vote Pour à l'unanimité

3- Vote du Budget Annexe Lotissement Le Clos du Baron 2019

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le contenu du Budget Annexe Lotissement

	DEPENSES	RECETTE
FONCTIONNEMENT	100 000 €	100 000 €
INVESTISSEMENT	100 000 €	100 000 €
TOTAL	200 000 €	200 000 €

Vote Pour 8, Contre 1 (Didier CHALOIN), Abstention 0

4- Abandon vente immeuble ancienne Mairie

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les délibérations prises sur la proposition de vente de l'immeuble ancienne mairie sis au 20 route de St Paul le Jeune, en date des 17 septembre 2015, 07 décembre 2016 et 10 janvier 2018. Il avait été décidé la mise en vente de ce bien pour un montant au départ de **170.000 €** pour terminer en 2018 à **130.000 €**. Malgré la mise en vente dans trois agences immobilières du secteur et le peu d'engouement des acheteurs potentiels, Monsieur le Maire propose de retirer de la vente ce bien. Compte tenu de la capacité actuelle de financement de la collectivité, il est envisagé de réhabiliter les trois logements de cet immeuble.

Vote Pour à l'unanimité

5- Révision loyer Licence IV du Bar

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'après les opérations de contrôle, le montant du loyer pour l'exploitation de la licence de débit de boissons de quatrième catégorie, propriété de la commune, n'a jamais été révisé depuis sa signature le 10 avril 2015.

Il est mentionné au bail que la location est consentie moyennant le versement d'une somme de 160 € mensuel, indexé sur l'indice du bâtiment à compter du 1^{er} janvier 2016, payable d'avance le premier jour de chaque mois à l'ordre du Trésor Public.

L'indice du coût de la construction retenu pour les révisions annuelles est celui du troisième trimestre de l'année précédente. L'évolution de l'indice entre le troisième trimestre 2015 et le troisième trimestre 2018 a donné lieu à des variations positives et négatives dont il résulte un net à recouvrer de **47,20 €** au 31 décembre 2018.

Le loyer révisé au 1^{er} janvier 2019 s'établissant à **170,42 €**, il y a lieu de recouvrer à ce jour, la somme de 41,70 € au titre du rappel dû pour le premier quadrimestre 2019. Le total des rappels s'élevant à **47,20 + 41,70 = 88,90 €** cette somme devra être ajoutée au montant du loyer mensuel dû pour le mois de Mai 2019 : **170,42 €**, soit un net à recouvrer au 1^{er} Mai 2019 de **259,32 €**.

Vote 6 voix Pour (Garrido- Lahache – Esperandieu – Delrot – Eschbach – Perez) **2 voix contre** (Dumas – Thoulouze) **1 abstention** (Chaloin)

6- Vente terrain de 44 m² parcelle B n°986 à Monsieur Maniez Gérard

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il a été sollicité par Monsieur MANIEZ Gérard demeurant 140 Montée des Chevaliers à St André de Cruzières pour l'achat d'un morceau de terrain de 4 m/11 m soit **44 m²** de la parcelle cadastrée section C 986 d'une contenance de 980 m² domaine privé de la collectivité, mitoyen de sa propriété, parcelle C 987. Il s'engage à prendre en charge les frais de géomètre pour un état parcellaire et les frais de rédaction d'un acte administratif. Il souhaite construire sur cet emplacement un auvent pour abri de voitures. Monsieur le Maire rappelle que cette parcelle est en zone constructible. Le prix du mètre carré sur la commune se situe entre 30 et 40 € le m². Il propose de le vendre à 30 €.

Vote 8 voix Pour, 1 abstention (Didier CHALOIN)

7- Modification concessions Cimetière au carré B

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération N°44 – 2015 fixant les tarifs des concessions du Cimetière et du Columbarium et les durées en trentenaire et cinquantenaire. Il s'avère que dans le carré A et B des concessions libres depuis des années ne peuvent être utilisées pour des inhumations en terre du fait du sous-sol à base de roche. En conséquence, il serait souhaitable pour les familles qui doivent investir dans un caveau hors sol de bénéficier de concessions perpétuelles.

Les concessions sont au nombre de sept : **pour le Carré A n° 107, pour le Carré B n° 173 – 174 – 175 – 176 – 183 – 184.**

Monsieur le Maire propose que les concessions énumérées ci-dessus bénéficient du titre de concessions perpétuelles au tarif de **1.500 € pour 5 m² et 1.000 € pour 2,50 m²**, et permettra le remplissage de cette partie du cimetière.

Vote 7 voix pour, 2 abstentions (Gérard DELROT – François ESCHBACH)

**L'ordre du jour étant épuisé,
Levée de séance à 19h15**